

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/112
13 septembre 2003

(03-4889)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

TCHAD

Déclaration de S.E. M. Ahmed Mahamadi Ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat

Il est pour moi un honneur et un réel plaisir de représenter mon pays, le Tchad, à cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC dans cette agréable et sympathique ville de Cancún.

Au nom de mon pays, le Tchad, je tiens à remercier les autorités mexicaines pour l'accueil chaleureux dont ma délégation et moi-même sommes l'objet depuis notre arrivée. Je tiens à féliciter S.E. M. Louis Ernesto Derbcz, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale de Mexique pour sa nomination à la présidence de cette auguste assemblée. Mes félicitations s'adressent également au Directeur général de notre Organisation M. Supachai Panitchpakdi, son Secrétariat et toutes les personnes qui ont déployé d'énormes efforts pour que cette conférence soit aujourd'hui un réel succès.

La Conférence de Cancún qui est une revue à mi-parcours du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha constitue une étape déterminante pour que les préoccupations légitimes des pays les moins avancés puissent être prises en considération.

Pour ce faire, mon pays le Tchad attache une importance fondamentale aux conclusions de nos travaux qui doivent déboucher sur des résultats concrets si l'on veut que notre Organisation reste crédible aux yeux de tous et particulièrement à ceux des plus faibles.

En effet, mon pays adhère et soutient la position du Groupe africain sur les dossiers agricoles à savoir:

- meilleur accès au marché international des produits africains;
- suppression de toutes les mesures qui entraînent des distorsions sur le marché; il s'agit essentiellement des subventions octroyées par des pays nantis à leurs fermiers et à leurs exportateurs;
- la reconnaissance du coton comme un produit spécial et stratégique en raison de son importance dans nos économies et de son rôle dans la lutte contre la pauvreté.

S'il y a un secteur économique ouvert à la concurrence internationale et pour lequel l'Afrique dispose d'un avantage comparatif incontestable c'est bien celui du coton. Les pays d'Afrique de l'Ouest et centrale (AOC) ont fait d'énormes efforts pour rendre ce secteur compétitif en termes de coût, et la qualité de notre coton est reconnue par la filature mondiale comme excellente.

Le coton occupe une place centrale dans l'économie des pays AOC et il fournit plus de 60 pour cent des recettes d'exportation de ces pays. Plus de 15 millions de personnes tirent l'essentiel

de leurs revenus de cette culture. Il va sans dire que les difficultés actuelles de ce secteur ont des conséquences incalculables sur la vie économique et sociale de nos pays.

En dépit de la compétitivité de la filière coton et de son poids dans nos économies, force est de constater que la filière coton d'AOC est sinistrée car elle est victime des subventions à l'exportation et le soutien interne accordé par certains pays Membres de l'OMC à leurs producteurs et ce, en contradiction avec certaines dispositions de la déclaration de Doha. À ce sujet, le Tchad, l'un des pays signataires de l'initiative intitulée "Réduction de la pauvreté: Initiative sectorielle en faveur du coton " demande à ce qu'une solution juste et équitable soit trouvée au cours des présentes assises.

Nous sommes convaincus que c'est ici à Cancún que la communauté internationale trouvera une solution à ce problème crucial de subventions cotonnières; à cet effet, le gouvernement de la République du Tchad réitère son appui en ce qui concerne les revendications contenues dans l'initiative sectorielle sur le coton.

Pour les autres sujets non moins importants, le Tchad:

- exhorte les pays Membres de l'OMC en particulier les pays développés à traduire dans les faits la volonté politique maintes fois exprimée dans nos différentes assises. À cet égard il convient de rendre obligatoires et contraignantes les dispositions du traitement spécial et différencié (TSD).
- Appelle au respect des engagements figurant dans la déclaration de Doha relatifs aux Accords sur les droits de propriété intellectuelle, qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, pour permettre à nos pays de lutter efficacement contre les maladies telles que le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses.
- Souhaite le renforcement des capacités et de l'assistance technique dans le domaine des questions nouvelles dites questions de Singapour.
- Accorde une grande importance au Cadre intégré d'assistance technique lié au commerce. Pour ce faire le Tchad demande le renforcement de ressources financières additionnelles qui serviront à améliorer ses capacités d'offre des biens et services nécessaires à son développement.

Je voudrais une fois de plus remercier le pays hôte pour son accueil chaleureux et réitérer la confiance de mon pays à notre Organisation. Nous ne pourrions clore nos propos sans rappeler une fois de plus l'importance que nos populations attachent à la résolution du problème de subvention cotonnière car cela déterminera la crédibilité de notre Organisation.